



Lundi 23 septembre, les conseillers communautaires, les conseillers municipaux de Pontcharra et les agents de la communauté de communes se sont réunis pour une minute de silence et ainsi rendre **hommage à Christophe Borg**, Maire de Pontcharra, Vice-président en charge de la gestion des déchets du Grésivaudan et Conseiller départemental du Haut-Grésivaudan, décédé la semaine dernière : « Elus depuis 2014, nous partageons au sein de l'exécutif une conception gaullienne de l'engagement politique, faite de pragmatisme, d'écoute des autres et surtout de bon sens et de probité. Le service public perd un homme de valeur, nous perdons un collègue, un ami ». Henri Baile, Président de la communauté de communes.

Après cet hommage intense et une pause indispensable vue les circonstances, Henri Baile a ouvert la séance du conseil communautaire avec notamment à l'ordre du jour la réorganisation partielle de l'exécutif (la délégation de Christophe Borg restant vacante pour le moment) et l'amendement du projet de territoire.

Retour sur quelques délibérations adoptées.

1- Réorganisation de l'exécutif et attribution des différentes délégations

Suite au résultat des élections partielles intégrales s'étant tenues le 21 juillet 2024 sur la commune du Touvet rendant vacant le poste de 1^{er} Vice-Président tenu par l'ancienne Maire, et suite à la démission de fonctions de 4^{ème} Vice-Président de Monsieur Patrick Beau, Maire de Villard-Bonnot, les postes de 1^{er} et de 4^{ème} Vice-Président sont actuellement vacants. Le conseil a donc procédé à de nouvelles élections.

C'est désormais Patrick Beau, qui occupera le poste de 1^{er} Vice-Président et il conservera sa délégation relative aux solidarités intercommunales et aux partenariats institutionnels, délégation à laquelle est ajoutée le haut débit.

En ce qui concerne l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat, les élus ont voté comme suit : François Olléon, conseiller municipal à Saint Ismier, est désormais 4^{ème} Vice-Président avec la charge de l'habitat et des gens du voyage. Jean-François Clappaz, Vice-Président à l'économie et au développement industriel se voit également confier la stratégie foncière.

2- Le Projet de Territoire amendé

A la suite du renouvellement du conseil communautaire en 2020, l'exécutif intercommunal et les maires ont immédiatement questionné le projet de territoire

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

adopté en septembre 2018. Plusieurs éléments contextuels sont à la source de cette remise en question. Le projet affichait un renforcement du processus de métropolisation et craignait une augmentation de la dépendance de l'intercommunalité à Grenoble Alpes Métropole. Or, force est de constater que les territoires sont interdépendants et que Le Grésivaudan et les autres intercommunalités du Sud du département de l'Isère s'influencent les unes les autres. La version de 2018 appréhendait également la raréfaction des ressources de l'intercommunalité comme un risque à moyen terme ce qui n'est pas survenu aujourd'hui. Enfin, le projet de territoire recommandait la création de « bassins de services » pour garantir une équité d'accès aux services entre les habitants du territoire mais complexifiait sa mise en œuvre. Il prévoyait aussi le retour de certaines compétences de proximité aux communes. Enfin, le principe de fusion de communes pourtant affiché comme un objectif dans le projet de territoire de 2018 a montré ses limites : seulement deux communes ont décidé de fusionner. Aux yeux des élus, ces éléments n'étant plus en phase avec les réalités constatées aujourd'hui, une réflexion et un travail a été mis en œuvre, impliquant les élus du territoire et le conseil de développement à travers les commissions thématiques, les conseils communautaires et les conférences des maires ainsi que l'administration ; le tout aboutissant à une nouvelle version redéfinissant les enjeux et les perspectives pour Le Grésivaudan.

Concernant le contenu du texte, ce dernier fait des transitions la matrice des politiques publiques de la communauté de communes. Les sujets de la ressource en eau, de la protection de la biodiversité, de la rénovation énergétique des bâtiments et de la prise en compte de l'évolution des modes de vie (en matière de mobilités, de structuration des familles, d'usage des outils numériques, etc.) sont des sujets qui composent le cœur de la première partie du projet de territoire proposé au vote. Ce texte permet également d'écrire quels sont les fondements du Pacte de gouvernance de la communauté de communes. En effet, depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Il a été proposé de profiter de la révision du projet de territoire pour élaborer ce pacte de gouvernance et, ainsi, décrire les processus politiques et organisationnels de la communauté de communes.

Quant aux *Enjeux et perspectives par politiques publiques*, ils sont déclinés dans dix-sept fiches thématiques. Ce sont donc l'ensemble de ces fondements et de ces principes que les élus ont approuvé ce jour.

Le document sera d'ici peu consultable sur www.le-gresivaudan.fr

3-Solidaire avec l'Oisans

La crue historique des torrents des Etançons et du Vénéon dans la nuit du 20 au 21 juin 2024 a détruit le hameau de La Bérarde et de nombreuses infrastructures

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

publiques dans tous les villages et hameaux en aval, imposant des dépenses exceptionnelles aux collectivités de la vallée. Seules, ces dernières ne parviendront pas à financer la reconstruction. Le Département de l'Isère a immédiatement réagi en un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités sinistrées et l'abonder à hauteur de 5 millions d'euros. Afin de coordonner les solidarités, ce dispositif vise à collecter les aides financières des donateurs et à reverser ces dernières aux institutions publiques impactées. Dans ces conditions, les élus ont souhaité répondre à cet appel à la solidarité territoriale en attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € qui viendra abonder ce fonds d'aide d'urgence.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr